

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 Décembre 2021

Etaient présents : FATON Stéphanie, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absente : ARTEL Laëtitia

Secrétaire de séance : FATON Stéphanie

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

Mme le Maire informe le conseil municipal de sa décision d'effectuer un virement ordonnateur dans le budget assainissement.

1. Bâtiment Mairie : devis de remplacement de la chaudière

Mme le Maire, intéressée au sujet se retire pour le débat et le vote. Mr JL Godard présente les 2 devis :

- Oren Benjamin Chauffage Sanitaire : 37893.96€ TTC.
- Cuenot Energies : 32336.05€ TTC.

Les devis sont proposés au vote du conseil.

- Accord à la majorité pour retenir le devis de l'entreprise Cuenot Energies. (8 Cuenot, 1 Oren)

Mme le Maire participe à la suite des délibérations et explique que quelle que soit l'entreprise retenue, l'entreprise Chopard devra intervenir pour le vidage, la neutralisation et l'évacuation de l'ancienne cuve fioul pour 1440€ TTC.

- Accord à l'unanimité pour retenir le devis de l'entreprise Chopard.

Le bâtiment est un ERP de 4^{ème} catégorie, une entreprise devra intervenir pour rédiger un rapport de conformité à destination de la commission de sécurité de l'arrondissement de Pontarlier. Une porte coupe-feu devra être installée. Les devis seront demandés.

2. Vestiaire du stade : devis de remplacement de la porte fracturée

Mme le Maire rappelle que la porte du vestiaire du foot a été fracturée dans l'été, l'expert en charge du sinistre a rendu son rapport. La commune percevra un règlement de 840€ correspondant au montant des dommages déduction faite de la vétusté et de la franchise, un second règlement de 475.20€ sera envoyé après travaux sur justificatifs.

Le devis de remplacement de la Menuiserie Girard s'élève à 1770€ TTC soit un reste à charge pour la commune de 454.80€. La mise en peinture sera à effectuer par nos soins avant le montage des quincailleries.

Accord à l'unanimité.

3. Devis modificatif pour la création d'un fossé

Mr JL Godard explique que pour des raisons techniques, la réalisation du fossé rue du Four n'a pas pu être faite comme prévu (devis approuvé lors de la séance du 28/07/2020), un supplément de 771€ TTC est à valider pour un curage de fossé supplémentaire et une reprise de l'accès au terrain de l'Eveil. Deux traversées de route ont été nécessaires dont une qui reste à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité.

4. STEP : devis déshydratation des boues

Les boues de la STEP ne peuvent toujours pas être épandues, Mr Nicod en charge de l'assistance technique a demandé un devis à Agricompost70 qui propose désormais la prestation de déshydratation des boues, la dernière opération avait été réalisée par Suez. Les tarifs pratiqués par Agricompost nous sont globalement plus avantageux. Le devis s'élève à 8520€ HT pour environ 20 tonnes de boues pâteuses (12734.80€ HT facturés par Suez l'année dernière pour la même quantité de boues). A cela s'ajoute la prestation de suivi de l'opération par Mr Nicod pour un devis de 1005€ TTC. Accord à l'unanimité pour les deux devis.

5. Bâtiment Cure : convention avec le SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique

Mme le Maire rappelle que suite aux réclamations des locataires de la Cure concernant la déperdition de chaleur du bâtiment, un audit énergétique a été demandé au SYDED pour une évaluation des coûts des travaux à réaliser. Le SYDED propose la signature d'une convention afin de bénéficier du soutien de l'ADEME qui participe à hauteur de 70% de la prestation du bureau d'études.

Le reliquat à la charge de la commune s'élève à : $2940€ \times 30\% = 882€$

A cela s'ajoute la mise à disposition d'un agent du SYDED pour mener à bien la prestation soit 270€.

Le conseil municipal désigne Mr Y Juguet, élu référent pour le suivi du dossier. Accord à l'unanimité.

6. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 avant le vote des budgets primitifs

Mme la Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir dès janvier 2022 engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées par la loi en attendant le vote du budget 2022. Accord à l'unanimité.

POINTS A VOIR

▪ Compte rendu Eglise (réunion du 25/11/2021) : Mme le Maire informe que la commune a reçu, le jour de la réunion, l'arrêté de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive, il convient désormais d'attendre le projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Réunion en présence des membres de la commission Eglise, Mr Fortin, Abbé Decreuse, Mr Arnoult et une collègue de la CDAS, Mme Bua pour l'équipe de coordination de la paroisse de Levier.

Les résultats des questionnaires, majoritairement pour la construction d'une chapelle en conservant des fonds pour des projets communaux, sont présentés aux participants (les résultats chiffrés seront transmis dans le bulletin municipal début 2022).

Mr Arnoult remet un courrier à la commune dans lequel il expose :

- des éléments juridiques sur la reconstruction de l'Eglise,
- la volonté, du Curé affectataire et du responsable de la CDAS, de reconstruction d'une l'église et non d'une chapelle,
- l'absence de projet de désaffectation de l'église par la communauté paroissiale.

L'Abbé Decreuse n'envisage pas d'édifice inférieur à 100 places pour pouvoir célébrer les sacrements, il rappelle que les baptêmes ne peuvent pas être célébrer en dehors d'une messe prévue au calendrier.

La reconstruction d'une église de 100 places nécessiterait un budget d'environ 4.4 M€, il n'est pas envisageable que la commune s'endette pour ce projet. Le diocèse ne propose pas de s'impliquer dans une recherche de fonds.

Plusieurs élus déplorent un manque de soutien de la part de l'équipe de coordination de la paroisse et ne comprennent pas comment une réunion (en amont à celle du 25/11/2021) a eu lieu entre Mr Arnoult et l'équipe de coordination au sujet de l'église de Villeneuve d'Amont sans qu'aucun élu n'ait été convié.

- Compte rendu SIVOM (réunion du 3/12/2021) : la sortie du Syndicat de Labergement-du-Navois Levier moyennant un ticket de sortie négocié à 9000€ sera à décider lors d'une prochaine réunion. Le départ en retraite d'Eric Grandmaison est fixé à septembre 2022. La commune est favorable à l'embauche d'un remplaçant ce qui n'est pas le cas de la majorité des adhérents. Le président du SIVOM recherche d'autres communes qui seraient intéressées à rejoindre le syndicat.
- Distribution des colis de Noël : les colis seront livrés par les élus le WE des 18 & 19 décembre.

INFORMATIONS DIVERSES

▪ Elections : Mme le Maire demande aux élus de bien vouloir réserver les 10 & 24 avril 2022 pour les élections présidentielles et les 12 & 19 juin 2022 pour les élections législatives. Pour informations aux habitants, les dates limites d'inscription sur la liste électorale pour pouvoir participer aux élections sont les :

- 04/03/2022 : date limite pour les présidentielles
- 06/05/2022 : date limite pour les législatives

Pour les futures élections un mandataire ne pourra détenir qu'une procuration établie en France. A compter du 1/01/2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne, le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandat pour voter à sa place.

▪ Journée Défense et Citoyenneté : Mme le Maire rappelle qu'il appartient aux jeunes de 16 ans domiciliés sur la commune de venir se faire recenser en Mairie en se munissant du livret de famille et d'une pièce d'identité.

▪ Base adresse locale : pour des questions de sécurité (interventions des véhicules de secours) et de praticité (livraisons colis/courrier, fibre,...) la commune va créer sa base adresse locale afin de mettre à jour la base adresse nationale, les élus seront mis à contribution pour vérifier sur le terrain la réalité des données informatiques.

▪ Dépôt des autorisations d'urbanisme : à compter du 1/01/2022 les dépôts des autorisations d'urbanisme pourront se faire par voie dématérialisée, dans un premier temps par mail, par la suite sur une plateforme dédiée. Le guide pratique sera mis en ligne en fin d'année sur le site de la commune et affiché au panneau, merci de veiller au respect des conditions générales d'utilisation.

▪ Emplacement pour un équipement de communications électroniques : depuis le 1/11/2021 la société TOTEM France a repris le contrat initialement signé avec Orange, les conditions contractuelles prévues sont maintenues. Le bail actuel court jusqu'en 2029.

▪ Etude d'opportunités photovoltaïques sur le toit de la STEP : Léo Minary du SYDED viendra présenter son rapport aux élus le 21/12/2021 à 14h.

▪ PLUI : le cabinet Soliha fera le point avec deux représentants de chaque commune, Mme le Maire sera accompagnée de Mr JL Godard pour le RDV prévu le 24/01/2021.

▪ CCA800 : ses locaux seront déménagés dans le bâtiment de la mairie de Levier début 2022 pour laisser la place aux professionnels médicaux.

- Site du Rondé : Mme le Maire rappelle que la CCA800 a acheté la maison et une petite partie de terrain autour, à sa demande les élus proposent des idées d'aménagement pour le site (réparation des jeux, petite restauration/souvenirs, exposition photos temporaire, accrobranche, cabane dans les arbres, arboretum, diversifier si possible les animaux du parc et surtout conserver des animaux pour l'attrait du site).
- Ancienne voie du Tacot : la CCA800 a lancé une étude afin de définir les modalités de réalisation de la réhabilitation de l'ancienne voie du chemin de fer, une reconnaissance de la ligne et du futur tracé d'une liaison douce a été effectuée.
- Tourbière : le Conservatoire des Espaces Naturels élabore un panneau d'information et de sensibilisation, il sera installé dans l'abri bus à réception.
- Croix rouge sur roues : Mme Monnin fait part de la réunion à laquelle elle a assisté, l'association souhaite créer une antenne sur Levier. Cette dernière intervient non seulement pour de l'aide alimentaire (ATAC Levier participe aux colis du secteur) mais également pour des aides au devoir, à la mobilité, des cours de français...

COURRIERS DIVERS

- IME l'Eveil : en remerciement de la mise à disposition de la salle des fêtes pour les réunions, Mr Lavrut, Directeur de l'institut, a décidé de prendre en charge intégralement le coût de remplacement du nouveau défibrillateur malgré la convention qui engage la commune à y participer pour moitié.
- Les services de l'Etat ont pris en compte la dénonciation de la convention Pallulos (cf compte-rendu du 7/10/2021).
- L'entreprise OMEXOM a déposé un cahier de doléances en mairie pour les particuliers qui auraient des réclamations à effectuer suite aux travaux de remplacement des pylônes électriques sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr JY Rolet s'interroge sur la pertinence du passage du chasse-neige le jeudi 2 décembre. Mr JL Godard prendra contact avec l'entreprise Sage.
- Le prochain conseil est envisagé le 20 janvier 2022.

La séance est levée à 23h15.

A Villeneuve d'Amont, le 16/12/2021.

Mme le Maire

